



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunesse et sports : établissements

Question écrite n° 417

Texte de la question

M. Georges Hage attire une nouvelle fois l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la situation à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). La promesse ministérielle d'une consultation très ouverte sur les missions de l'INJEP avec les personnels, les organisations syndicales, les instances paritaires ou consultatives est restée lettre morte. Les consultations sont quasiment nulles. Le conseil d'administration qui, selon décret, doit se réunir deux fois par an ne s'est réuni qu'une fois en 1996. Parallèlement, la direction de l'INJEP invite les personnels en détachement à retourner dans leurs corps d'origine, ne renouvelant les contrats de détachement que jusqu'au 31 août 1997. Dans ce contexte, les personnels ont tendance à hésiter à s'engager dans une action durable, privant ainsi l'INJEP de leurs potentialités, ce qui pourrait servir de prétexte plus tard à la fermeture de l'INJEP pour non-productivité. L'INJEP qui, dans le passé, a contribué à l'avenir de la radio, de la télévision, des équipements pour la jeunesse, des diplômes de l'animation, doit redevenir ce laboratoire du futur. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre pour qu'une véritable concertation s'engage pour assurer l'avenir de cet établissement prestigieux.

Texte de la réponse

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) joue un rôle important dans le domaine de la formation des cadres associatifs bénévoles ou professionnels, et participe très activement à la diffusion des travaux de recherche et d'expérimentation qui concernent la jeunesse ; de plus, depuis quelques années l'INJEP assure la gestion des actions communautaires en faveur de la mobilité des jeunes en Europe. Dès sa nomination, le ministre de la jeunesse et des sports a tenu à suspendre toutes les mesures qui s'inscrivaient dans la perspective d'un désengagement de l'Etat et avaient contribué à démobiliser le personnel. Les représentants du personnel ainsi que les membres du conseil d'administration en ont été informés au mois de juin 1997. Ainsi les contrats des personnels techniques et pédagogiques seront renouvelés dans les mêmes conditions que l'année précédente. Pour l'avenir, Mme le ministre a souhaité que l'INJEP anime une large concertation nationale sur le thème de « l'éducation populaire aujourd'hui ». Par ailleurs, elle a souhaité que des propositions émanant des personnels, des organisations syndicales, des partenaires associatifs et des départements ministériels concernés par l'activité de l'INJEP lui soient adressées pour le mois de novembre 1997, afin de dessiner les contours d'un projet qui, s'appuyant sur l'héritage de l'établissement et tenant compte des mutations, lui permettra d'apporter son concours à la politique des pouvoirs publics et des associations en direction de la jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 417

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2252

Réponse publiée le : 18 août 1997, page 2661